

132

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : Mme MOTEL

47917

35 - Coopération et solidarité internationales

Solidarité avec le peuple ukrainien et les réfugié.es

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme MAINGUET-GRALL), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 11 mars 2022 relative au soutien du peuple ukrainien ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité ;

Exposé :

Face à la guerre qui sévit en Ukraine, le Conseil départemental poursuit son soutien aux initiatives locales menées par des acteurs breilliens mobilisés en faveur du peuple ukrainien et des populations déplacées.

Dans ce cadre, la commission ad hoc mise en place pour analyser les demandes de financement s'est réunie le 27 mars 2023 et propose l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 € au comité de quartier de la gare de Saint-Malo qui crée du lien social avec les personnes ukrainiennes et organise un service de transport pour leur permettre de s'approvisionner aux Restos du Cœur ;
- 5 000 € à l'association All behind qui vient en aide aux personnes ukrainiennes accueillies en Ille-et-Vilaine en distribuant des produits de première nécessité et en organisant des activités visant à leur intégration (sorties, ateliers de français, etc.) ;
- 5 000 € à l'association Kodiko qui accompagne vers l'emploi les personnes réfugiées en leur proposant un programme d'accompagnement individuel et collectif concernant l'apprentissage des codes professionnels et culturels, la langue française et le développement de réseaux professionnels.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 11 000 € au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231362

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation